

**CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISE**

Entre :

La Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre, dont le siège se situe 33, bis route du Crotoy – 80120 RUE, représentée par son Président, Monsieur Claude HERTAULT, d'une part,

Et :

Initiative Somme France Active Picardie, Association loi 1901, dont le siège se situe 49 Boulevard d'Alsace Lorraine - 80000 AMIENS, représentée par son Président Xavier CAPRON.

Préambule

Initiative Somme France Active Picardie a pour objet de favoriser le développement de la création-reprise d'entreprises sur les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Pour ce faire elle mobilise des outils de financement auprès des porteurs de projet et auprès des structures de l'ESS.

Article 1 : Objet de la convention – cadre

La présente convention - cadre a pour objet d'apporter un cadre de travail partenarial au profit du développement économique sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre.

Elle formalise les priorités et les modalités de coopération entre la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre et Initiative Somme France Active Picardie.

Elle se fixe pour objectif de définir les axes de collaboration afin d'accompagner la création-reprise d'entreprises.

Elle exprime la volonté politique de mettre en œuvre une démarche structurée et volontariste de développement de la création-reprise d'entreprises.

Elle s'intègre parfaitement dans les axes stratégiques du projet de territoire Ponthieu Marquenterre, adopté le 29 mars 2022.

AXE 1 : CREATION – REPRISE D'ENTREPRISES : STIMULER LA VOLONTE D'ENTREPRENDRE

Pour répondre à la nécessité de développer la création – reprise d'entreprises et répondre à la diversité de leurs besoins la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre et Initiative Somme Picardie France Active s'engagent à travailler à l'élaboration d'une stratégie d'actions coordonnées. Elles s'engagent à travailler à la réalisation et au financement des actions suivantes.

Soutenir et renforcer l'action de ses collaborateurs sur le territoire au service du développement de la création – reprise d'entreprises en accueillant les porteurs de projets, en leur facilitant l'accès au financement de leur projet et la création de leur entreprise.

Apporter un accompagnement renforcé durant les trois premières années de la création.

Initiative Somme France Active Picardie s'engage à mobiliser ses collaborateurs et les moyens nécessaires à la réalisation de l'accompagnement de la jeune entreprise pour :

Préparer le projet de création/reprise et favoriser la pérennité du projet tout en l'accompagnant dans son développement sur le numérique

- **Informier** : connaître toutes les étapes avant de créer ou reprendre son entreprise
- **Accompagner, Conseiller** : conforter le projet grâce à des conseils ciblés de manière à apporter des réponses personnalisées dans la réalisation du projet, en y intégrant le volet numérique (plateforme de vente, fab lab...) et l'offre de service proposée par la Communauté de Communes (espace de coworking, aides...)
- **Financer et mettre en réseau** : valider la structuration financière du projet, mettre en relation avec d'autres financeurs, et accompagner et mobiliser les outils de financements portés par l'association ou ses réseaux d'appartenance

Action 1 : Renforcer la détection des porteurs de projet.

Initiative Somme France Active Picardie est un acteur important de la création-reprise d'entreprise. La population du territoire, attirée par la volonté d'entreprendre, a besoin d'une première sensibilisation, d'une première information et d'un accompagnement lors de la création et post – création.

Dans le cadre de cette sensibilisation à l'entrepreneuriat, Initiative Somme France Active Picardie :

- Associera la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre à l'organisation d'une action événementielle (Entreprendre Demain, événement annuel organisé à l'échelle du département, et fournira les outils de communication liés à cet événement en format numérique)
- Relayera trimestriellement, des informations sur des activités accompagnées dans le territoire afin de communiquer par l'exemple
- Assurera des permanences sous la responsabilité de Mme Natacha LENEL, Chargée de Mission, sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu - Marquenterre, un après-midi, tous les 15 jours, soit à minima 20 permanences sur l'année ; ces permanences pourront être adaptées en fonction du contexte (sanitaire, disponibilité de locaux,) en accord entre les parties.

Ceci répond aux objectifs du projet de territoire Ponthieu Marquenterre et en particulier, l'ambition 3 relative à un maillage plus solidaire et harmonieux de l'offre présente sur le territoire avec une focale sur l'axe 3.2 relatif aux relations avec nos partenaires dont Initiative Somme France Active Picardie fait partie.

Moyens sollicités par Initiative Somme France Active Picardie : Forfait de 7 000 € pour le volet sensibilisation à l'entrepreneuriat à l'attention des porteurs de projets.

AXE 2 : CREATION – REPRISE D'ENTREPRISES : FINANCER LES PROJETS

Initiative Somme France Active Picardie dispose d'outils de financement, que l'association peut mobiliser dans le cadre de la création – reprise d'entreprise.

Action 3 : Accompagner financièrement les projets en particulier

Cet accompagnement est possible par la mobilisation des outils de financement dont l'association assure la gestion directe, tel que le prêt d'honneur, les garanties bancaires sur prêt moyen terme et tout autre outil de financement dont l'association pourrait assurer la gestion directe ou dans le cadre d'une délégation.

Cela sous-entend d'assurer l'intermédiation bancaire, mobiliser les outils de garantie et plus généralement aider à la constitution de dossiers en vue de leur présentation auprès des financeurs publics ou privés qui pourraient accompagner le projet et permettre sa réalisation.

Moyens sollicités par Initiative Somme France Active Picardie : Un forfait de 500 € par prêt ou garantie bancaire présenté en comité de décision. L'objectif est défini pour 20 accompagnements financiers étudiés en comité (prêts d'honneurs ou prêts à taux zéro et garanties bancaires, subventions...) soit 10 000 euros par an.

AXE 3 : DEVELOPPER LE SECTEUR DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE

Initiative Somme France Active Picardie a mis en place de nouveaux dispositifs destinés aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Action 4 : Accompagner les Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire est composée du tissu associatif employeurs présents dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme...et des entreprises de l'insertion ou engagées dans des actions de développement durable, transition écologique, ou toute évolution sociétale tel que les tiers lieux, le développement de circuits courts...

Pour accompagner le développement de ces structures, l'association ISFAP est porteuse de différents outils d'accompagnement qui peuvent être mobilisés à tout stade de vie de ces structures

- Pour accompagner la création de nouvelles structures employeuses : le FIDESS, une subvention qui peut prendre en charge jusqu'à 70% du coût d'une étude de faisabilité
- Pour accompagner les projets d'investissements : la mobilisation d'outils de garantie bancaire qui facilitent et sécurisent le financement des projets qui ont recours à de l'endettement bancaire
- Pour consolider la structuration financière des structures, couvrir le besoin en fonds de roulement : des interventions en quasi-fonds propres (apport associatif à taux zéro ou prêt participatif)
- Pour pallier des difficultés de trésorerie court terme : avance remboursable DASESS, avance à taux zéro
- Pour financer des besoins d'accompagnement en ingénierie afin de réétudier le modèle économique et financier de structures qui rencontrent des difficultés économiques avérées : des subventions sur crédits d'ingénierie DASESS

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre met en place des dispositifs d'aide à l'implantation et création de nouvelles entreprises sur son territoire. Elle est également labellisée « territoire d'industries ».

Dans le cadre du développement économique du territoire, Initiative Somme France Active Picardie s'engage à promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement du territoire auprès des porteurs de projets souhaitant s'implanter dans la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Les actions d'Initiative Somme France Active Picardie porteront notamment sur les relais d'informations en matière d'aides disponibles au bénéfice des TPE artisanales, commerciales et de services souhaitant investir dans un matériel professionnel. Ces aides sont liées aux investissements en biens d'équipement productifs neufs nécessaires à l'activité économique de l'entreprise (acquisition de matériels ou de machines de production, de véhicules professionnels, d'outils informatiques spécifiques...) sous condition d'éligibilité par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

En lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative Somme France Active Picardie sensibilisera les porteurs de projets en matière de labellisation et obligations réglementaires face aux enjeux liés aux politiques d'habitat du territoire.

Acteur relais concernant la labellisation « territoire d'industrie » de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

- Repérage des projets engagés et innovants répondant aux enjeux de la transition énergétique s'inscrivant dans les orientations stratégiques de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre pour une industrialisation plus verte
- Soutien aux projets en développement dont l'objet est de réduire les impacts négatifs sur l'environnement (gestion des déchets, circuits courts, économie circulaire, valorisation des ressources locales., production ou distribution de produits et services biologiques, équitables ou durables...)
- Plus globalement, Initiative Somme France Active Picardie applique le principe d'intentionnalité en finançant des projets qui génèrent un impact social et environnemental et qui mettent l'engagement au centre de leur modèle, en termes d'emploi, de gouvernance, de social, d'écologie ou d'ancrage territorial sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre
- Mise en réseau avec les acteurs du développement économique local
- Recherche de solutions de financement avec les réseaux bancaires publics / privés en mobilisant les outils de financement France Active

Article 2 : Modalités financières

Initiative Somme France Active Picardie s'engage à assurer une présence physique sur le territoire pour accomplir des missions précisées ci-dessus.

Pour la totalité de cette mission, la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre contribuera à son financement pour un montant évalué à 17 000 € par an. Le montant exact sera déterminé à l'appui du bilan d'actions.

La participation financière de la communauté de communes se basera sur :

- Une part fixe proposée à 5000€/an
- Et une part variable à hauteur de 12 000€, versée selon l'atteinte des objectifs, sur bilan.

Le versement s'effectuera en deux fois :

- Un acompte de 5000 € à signature de la convention,

- Le solde sur présentation du bilan des actions mené année N+1 (premier trimestre de l'année N+1). Une

Date de transmission de l'acte: 11/03/2026
Date de reception de l'AR: 11/03/2026
080-200070936-DE_2026_058-DE
A G E D I

que
ise.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue sur deux ans, pour 2026 et 2027 avec un bilan annuel a minima entre les parties et les actions seront actualisées à cette occasion. Elle pourra être dénoncée par courrier avec accusé réception deux mois avant la date anniversaire.

Article 4 : Modifications / Avenants

Toute modification de la présente convention – cadre, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention – cadre et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

Article 5 : Juridiction compétence

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Rue, le

En deux exemplaires

Pour la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre

Pour Initiative Somme France Active Picardie

Le Président, Claude HERTAULT

Le Président Xavier CAPRON